



Le 20 juin 2024

MAYENNE
communauté

**Courrier à l'attention des habitants de
Mayenne Communauté**

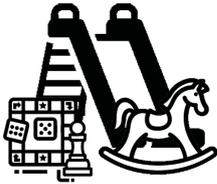
Direction Aménagement Mobilité Environnement Services Techniques
Service Déchets
Tél : 02.43.30.21.34
Mail : dechets@mayennecommunaute.fr

OBJET : Evolution des consignes de tri et des horaires en déchetterie

De nouvelles consignes de tri en déchetterie

Depuis le 1er juin 2024, en accord avec la réglementation, le service déchets de Mayenne Communauté a mis en place de nouvelles consignes de tri dans ses cinq déchetteries afin d'améliorer la valorisation des déchets qui y sont déposés et de réduire la part des déchets enfouis.

Ainsi, **quatre nouvelles catégories** de déchets sont triées en déchetterie :



Les jeux et jouets



**Les articles de bricolage
et de jardinage**



**Les articles de sports et
de loisirs**



Les couettes et oreillers

Ces déchets font partie des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Cela implique que les entreprises qui fabriquent et vendent des produits en sont responsables depuis leur fabrication jusqu'à leur fin de vie. Les entreprises versent une éco-participation pour chaque produit vendu et les sommes collectées servent à financer le réemploi, la collecte et/ou le traitement de ces produits.

La production de ces déchets est estimée à **5 kilos/an/habitant**. En les détournant de l'enfouissement, leur traitement via des filières de valorisation (recyclage ou énergétique) va réduire leur impact sur l'environnement.

Il est important de noter que pour toutes ces filières, **le réemploi reste la priorité**. Les objets en bon état peuvent être déposés dans le conteneur Emmaüs présent dans nos déchetteries ou directement dans leur magasin de Mayenne.

Ces nouvelles consignes de tri ne s'appliquent pas aux points de collecte d'Aron, Commer et Jublains. Par conséquent, les objets concernés par ces filières seront refusés dans ces points de collecte et doivent être obligatoirement déposés en déchetterie.

Horaires estivaux dans les déchetteries

Du 1^{er} juillet au 31 août, les horaires d'ouverture des déchetteries passent en horaires d'été. Cela permet :

- D'assurer la stabilité des horaires d'ouverture des déchetteries même en cas d'épisodes de fortes chaleurs.
- De faciliter la lisibilité et la communication sur les horaires d'ouverture des déchetteries.
- D'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents en s'adaptant au changement climatique.

Les horaires d'ouverture des déchetteries et points de collecte sont les suivants :

Déchetteries (1 juillet-31 août)					
	Martigné sur Mayenne	Parigné sur Braye	St Fraimbault de Prières	Le Ribay	Lassay les Châteaux
Lundi	7h-13h	7h-13h		7h-13h	
Mardi		7h-13h	7h-10h45		
Mercredi	7h-13h	7h-13h			7h-13h
Jeudi		7h-13h	7h-10h45		
Vendredi		7h-13h	7h-10h45		7h-13h
Samedi	7h-13h	7h-13h		7h-13h	7h-13h

Points de collecte (1 juillet-31 août)			
	Commer	Aron	Jublains
Lundi	16h – 18h		10h-12h
Mardi		11h-13h	
Mercredi			9h30-12h
Jeudi		11h-13h	
Vendredi		11h-13h	
Samedi	9h30-12h		8h30-11h

Les horaires mis à jour sont affichés en déchetterie et sont consultables sur le site internet de Mayenne Communauté :

www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/dechets/dechetteries/

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter le service déchets par téléphone au **02.43.30.21.34** ou par mail dechets@mayennecommunaute.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Vice-Président en charge des déchets,
M. Jean-Paul COISNON**

